



COUSCOUS

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23125492***égale,
tal,Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**21 SEP. 2023**

Greffe

N° d'entreprise : **0452 078 594****Nom**(en entier) : **FAT COUSCOUS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo, 315 à 5002 Namur****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31/8/2023

Ce 31/8/2023, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société Fat Couscous sprl.

Etait présent :

- Idrizi Alban

Ordre du jour :

- transfert du siège

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège situé 5002 Namur – chaussée de Waterloo 315 à l'adresse suivante 5002 Namur – Chaussée de Waterloo 481 à dater du 01/09/2023.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).